



SOPHIADEL

UNE AUTRE CONCEPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

PROGRAMME DE NOTRE BILAN DE COMPETENCES

Le Bilan de Compétences est un moment fort de la vie professionnelle. Il a pour but de faire le point sur votre parcours afin de définir un projet professionnel réaliste et durable et le cas échéant un projet de formation. Aussi, pour notre bilan, nous accordons une attention particulière à votre personnalité et votre potentiel, les 2 facteur-clés pour réussir votre vie professionnelle.

Notre bilan vous permettra de :

- Faire le point sur vos expériences personnelles et professionnelles
- Repérer et évaluer vos acquis liés au travail, à votre vie extraprofessionnelle, à vos connaissances théoriques et pratiques
- Identifier vos motivations, intérêts, compétences et déceler votre potentiel
- Recueillir et mettre en cohérence les éléments vous permettant d'élaborer un projet professionnel d'évolution, de reconversion ou de création d'activité
- Cultiver ses ressources personnelles
- Investiguer divers environnements professionnels et conforter un ou plusieurs scénarios réalisables
- Valider la mise en œuvre de votre nouveau projet en le planifiant dans le temps

DEROULEMENT DE NOTRE BILAN EN 3 PHASES

1- Phase préliminaire

La création d'une relation de confiance : élément-clé de réussite de votre bilan

- Nous rencontrer, vous écouter pour savoir où vous en êtes et quels sont vos besoins et attentes
- Vous présenter le cadre du bilan, les méthodes et les outils utilisés en fonction de vos spécificités

2- Phase d'investigation

L'exploration de votre parcours personnel et professionnel

- Identifier vos valeurs, intérêts, goûts, besoins, motivations, aptitudes et votre potentiel (*passation de tests*)
- Appréhender toutes les facettes de votre personnalité
- Elaborer votre portefeuille de compétences

La cristallisation autour de vos atouts, points d'appui et compétences spécifiques

- Valoriser vos réussites, vos aptitudes, votre potentiel
- Vous coacher pour lever les a-prioris, barrières, difficultés ou blocages le cas échéant
- Faire émerger des pistes d'orientation possible

La spécification, c'est-à-dire le choix d'un projet professionnel rassemblant le plus de critères fondamentaux

- Explorer le marché du travail, y confronter les pistes envisagées pour valider votre projet
- Mettre en adéquation votre projet avec vos valeurs, contraintes et potentiel
- Concevoir une stratégie pratique et réaliste d'évolution
- Définir un parcours de formation le cas échéant
- Retrouver un sens à vos engagements professionnels et personnels

DERNIERE PHASE, SUIVI ET DUREE

3- Phase de conclusion

La réalisation de votre projet professionnel

- Analyser et concevoir différents scénarios de repositionnement
- Réaliser un plan d'actions de mise en œuvre
- Vous coacher sur les leviers et les freins à la réalisation de votre projet le cas échéant
- Refondre ensemble votre CV et autres outils de communication le cas échéant
- Vous remettre le document de synthèse décrivant tous les points importants de votre bilan

Le suivi (à 6 mois selon vos besoins)

Faire le point sur la mise en œuvre de votre projet

La durée est de 24h

- **14h d'entretiens individuels en face à face (7 x 2 h)**
(hors phase préliminaire et suivi)
- **10 heures de travail personnel** : questionnaires et supports d'auto-évaluation, réflexions écrites, recherche d'informations concernant les pistes professionnelles et les formations éventuelles.
- Le bilan de compétences est réalisé avec le même consultant pendant toute la durée du bilan, sur une amplitude de 2 à 3 mois.
- **Tarif de notre bilan de compétences**
 - Financement employeur : 2 400€
 - Financement CPF : 2 000€
- **Modalités d'accès**
Pour toute situation d'handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité
- **Délais d'accès**
A partir de l'acceptation du bilan par le financeur, nous nous engageons à démarrer la prestation sous 14 jours.

BENEFICES DE NOTRE BILAN

- **U**ne meilleure connaissance de soi, puisque le bilan de compétences implique une démarche d'introspection et d'analyse objective de vos compétences
- **U**ne réflexion sur la cohérence entre les sphères personnelle et professionnelle
- **U**ne confiance en soi renforcée : vous comprenez les raisons de vos échecs passés et pouvez désormais les surmonter, vous découvrez en vous des ressources inattendues, des compétences dont vous n'aviez pas conscience auparavant
- **U**ne nouvelle dynamique de carrière en choisissant de s'orienter vers d'autres horizons, d'accentuer la direction prise ou de revoir ses priorités (engagements professionnels vs. personnels)
- **U**ne prise de recul afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les possibilités d'évoluer en interne ou en externe
- **U**ne découverte des possibilités de promotion : droits à la formation, congé individuel de formation, cours du soir, stage intensif, VAE...
- **U**ne construction d'un projet professionnel clair : vous imaginez les grandes lignes de votre avenir sans vous enfermer dans une vision cadrée et définitive, vous êtes ouvert à l'inconnu et prêt à saisir les nouvelles opportunités

METHODOLOGIE, OUTILS ET COACHING

Notre Bilan est très orienté projet. Et en plus de notre légitimité à vous accompagner, nous avons aussi :

- Une expérience "terrain" significative
- Une grande qualité de relation

Nos outils sont définis en fonction de vos besoins

- Tests, questionnaires, exercices, supports d'auto-évaluation et d'aide à la réflexion
- Grilles d'analyse et d'enquêtes métiers/secteurs
- Base documentaire (référentiels métiers et secteurs, guide des ressources emploi 2017...)

Notre bilan est un acte de coaching

- La finalité du Bilan, c'est sa mise en œuvre.
Nous invitons le bénéficiaire à s'engager dans l'action et à traduire dans le réel ce qui a été élaboré. Nous lui apportons donc, dans le temps imparti, le coaching nécessaire.

NOTRE CHARTE QUALITE

- Engagement dans une démarche libre et volontaire du bénéficiaire à réaliser un bilan de compétences
- Conclusion d'une convention tri ou bipartite le cas échéant
- Stricte confidentialité et respect du secret professionnel
- Propriété des résultats détaillés du bilan et du document de synthèse réservés au seul bénéficiaire
- Recours à des méthodes et des moyens pédagogiques, élaborées et mises en œuvre par des professionnels



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La société SOPHIADEL désigne un centre de bilan de compétences dont le siège social est situé au 74 rue de Patay, 75013 PARIS.

GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire, le Bénéficiaire, et le Client, elles s'appliquent à toutes les prestations dispensées par SOPHIADEL.

Le terme " Client " désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.63553-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.

Le terme " Bénéficiaire " désigne la personne physique réalisant la prestation.

Toute validation de devis, contrat et convention impliquent l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :

Le règlement intérieur de formation du Prestataire, pris en application des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-3 à R.6352-15 du Code du Travail relatif aux droits et obligations des stagiaires au cours des sessions de formation, et à la discipline et aux garanties attachées à la mise en œuvre des formations.

- ✓ Les offres remises par le Prestataire au Client
- ✓ Les avenants éventuels aux conventions ou contrats de formation professionnelle acceptés par les différentes parties
- ✓ Les éventuelles conventions ou contrats de formation professionnelle acceptés par les différentes parties
- ✓ La facturation
- ✓ Les avenants aux présentes conditions générales
- ✓ Les présentes conditions générales
- ✓ Le cas échéant, la fiche d'inscription dûment complétée
- ✓ Toutes autres annexes.
- ✓ En cas de contradiction entre l'un de ces documents, celui de priorité supérieure prévaudra pour l'interprétation en cause.

Les dispositions des conditions générales et des documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange de lettres, notes ou courriers électronique antérieures à sa signature, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dans le cadre d'un financement par le DIF/CPF, toute inscription sur Mon Compte Formation est soumise aux conditions générales d'utilisation du site.

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/article/Conditions-Generales-d-Utilisation>

Dans le cadre d'un financement entreprise : A réception de l'inscription du Bénéficiaire, le Prestataire fera parvenir une convention tripartite de formation précisant les modalités d'organisation et conditions financières.

Dans le cadre d'un auto-financement : A réception de l'inscription du Bénéficiaire, le Prestataire lui fera parvenir un contrat de formation précisant les modalités d'organisation et conditions financières. A compter de la date de signature du contrat de formation, le Bénéficiaire a un délai de dix jours pour se rétracter et de quatorze jours dans le cas de contrats conclus à distance. Il en informe le Prestataire par lettre recommandée avec AR.

Dans le cadre d'un financement Pôle emploi, toute inscription fait l'objet d'une dématérialisation des informations de formation via la plateforme KAIROS. Dans ce cadre la demande de financement et l'inscription du bénéficiaire sont initiés par le prestataire.

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC, exonération de TVA Art. 261.4.4 a du Code Général des Impôts. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Les factures sont payables, sans escompte ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Les factures sont payables à l'ordre de SOPHIADEL à réception de facture, soit par chèque, soit par virement bancaire, soit par paiement numérique.

Dans le cadre d'un financement par la CDC, tout paiement est soumis aux conditions générales d'utilisation du site Mon Compte Formation.

RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer du bon traitement de cette demande et de fournir l'accord de financement à SOPHIADEL lors de l'inscription finale.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO n'est pas transmis à SOPHIADEL au 1er jour de la prestation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client sauf indications contraires de l'OPCO.

CONDITIONS DE RÉSILIATION OU D'ABANDON D'UNE PRESTATION

En cas de renoncement par le Client pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, à l'exécution de la présente dans un délai de 10 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente, le Client s'engage au versement de la somme de 40% du devis à titre de dédommagement.

En cas de réalisation partielle, le Client s'engage au versement de l'intégralité du montant du devis au titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue.

Lorsque la formation est financée en tout ou partie par la Caisse des dépôts et consignations au titre du compte personnel de formation, les conditions générales d'utilisation (CGU) de la CDC s'appliquent.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT D'UNE SEANCE

Le Bénéficiaire peut annuler une séance dans la mesure où cette annulation survient au moins deux jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse du consultant ou formateur. La séance peut ensuite être reportée selon le planning du consultant/ formateur. Le bénéficiaire doit également en informer son employeur si la formation se déroule pendant le temps de travail et ensuite proposer une nouvelle date de séance validée par ce dernier en accord avec le Prestataire.

Si le report implique une modification de la date de fin de la prestation, alors le Client s'engage à signer un avenant à la convention.

FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société SOPHIADEL ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

CONFIDENTIALITÉ

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le bénéficiaire à SOPHIADEL en application et dans l'exécution des prestations sont confidentielles.

INFORMATIONS

Le Client s'engage à transmettre toutes informations utiles à la mise en œuvre du service demandé au Prestataire.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société SOPHIADEL sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Le Cabinet s'engage à ne pas transmettre ces données à d'autres prestataires. Suivant la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société SOPHIADEL et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal Compétent.